

STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE

À partir du 10 mai 2021, le stationnement payant redémarre en centre-ville !

La présence d'un ticket horodateur est obligatoire dans les rues Cornilliot, du Moustier, place Leclerc et sur le parking de l'Esplanade et de la Mairie.

Image

Le stationnement est payant tous les jours de 9h à 18h, sauf le samedi après-midi, le dimanche, les jours fériés et les vacances scolaires.

La première heure est gratuite pour tous.

Un abonnement mensuel à tarif préférentiel est possible sur demande auprès de l'Accueil à la population.

50% sur le prix de l'abonnement mensuel pour les riverains ne disposant pas de place de parking au domicile (demande à effectuer auprès de l'Accueil à la population ; places non garanties).

Vous souhaitez obtenir un abonnement mensuel

Pour cela, rendez-vous à l'Accueil à la population en mairie avec :

- Un justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- une copie de votre pièce d'identité valide
- une copie de votre carte grise

Vous pourrez obtenir votre abonnement mensuel au tarif de 38 € par mois.

Vous êtes riverain habitant rue du Moustier, place Leclerc, rue Cornilliot, sans accès à une place de parking au domicile

Pour cela, rendez-vous à l'Accueil à la population en mairie avec :

- Un justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- une copie de votre pièce d'identité valide
- une copie de votre carte grise
- attestation du bailleur de non possession de place de stationnement pour les locataires, ou attestation sur l'honneur pour les propriétaires.

Vous pourrez obtenir votre abonnement mensuel au tarif préférentiel (50% de réduction) de 19 € par mois.

À télécharger

Fichier

[Stationnement centre-ville 5.14 Mo](#)

Fichier

[TARIFS STATIONNEMENT 2021 355.69 Ko](#)

Publié le 07 mai 2021